

Les black blocs cassent, les commerçants (et la France) trinquent, et les pouvoirs publics tentent de contenir le mal, sans parvenir à l'éradiquer. L'édito de Michel Taube

Les black blocs se sont infiltrés dans les manifestations parisiennes du 21 septembre, en particulier celle, très pacifique, en faveur du climat, délaissant largement les gilets jaunes désormais clairsemés, dont ils n'ont jamais partagé les revendications. D'ailleurs, ils ne revendiquent rien, si ce n'est détruire la société et le « système ». Face à leur inexcusable violence, les forces de l'ordre, plus mobiles qu'au début du mouvement des gilets jaunes, tentent avant tout de les disperser, et font un large usage du gaz lacrymogène, au grand dam des manifestants pacifiques pris entre deux feux. Très peu sont appréhendés et plus rares encore ceux qui seront sanctionnés effectivement (et non théoriquement) par la justice. Pas de quoi les décourager, en somme !

Sur les plateaux des chaînes infos revient inlassablement la question de l'incapacité des pouvoirs publics à empêcher les casseurs de commettre leurs méfaits, si bien organisés soient-ils. Comment un pays aussi puissant, disposant de moyens technologiques de pointe, ne parvient-il pas à identifier, à contenir et à sanctionner un millier d'anarchistes qui se contrefichent du pouvoir d'achat et des retraites, leur seul but étant de démolir la société et le capitalisme ?

Ici, on fait remarquer que le Parlement s'intéresse uniquement aux groupuscules d'extrême droite, mais pas à ceux d'extrême gauche. Là, il se dit qu'on laisserait intentionnellement les black blocs commettre leurs méfaits. Le complotisme n'est pas loin.

Souvent, un certain fatalisme se dégage : la casse se perpétuera chaque samedi, jusqu'à la fin du quinquennat. Finalement, les commerçants, dont la perte du chiffre d'affaires due au bouclage de certains quartiers est aussi pénalisante que la casse, sont sacrifiés sur l'autel du moindre mal. Non seulement, le régime ne s'effondrera pas pour si peu, mais cela ne devrait quasiment pas peser sur les prochaines municipales et encore moins sur la présidentielle de 2022.

Avec les black blocs, pour la plupart des militants d'extrême gauche (Olivier Besancenot, le facteur qui n'a plus distribué la moindre lettre depuis longtemps, évoquait d'ailleurs avec délectation la création de red blocs), le dialogue semble difficile, et même impossible sur le fond. Autant tenter de convaincre un djihadiste que Dieu n'existe pas. Il est même difficile de leur trouver des excuses sociales.

La pensée politique de ces « pacificasseurs » s'arrête à la haine de la mondialisation, du capitalisme, et plus généralement du « système ». À part un éventuel régime stalinien (dont ils se verraient sans doute les apparatchiks) ou une anarchie totale (sauf lorsqu'il s'agirait de

toucher à leur pré carré), ils n'ont rien à proposer, hors la casse. Autant on peut comprendre, sans pour autant les justifier, certaines colères sociales, autant les black blocs ne méritent aucune mansuétude, aucune compassion, aucune excuse. Si injuste que soit notre système, le leur est pire. Il est même celui du pire, du plus fort qui écraserait le faible, comme dans tous les régimes totalitaires, à commencer par ceux d'inspiration marxiste, dont se prévalent quelques-uns de ces individus. Ils sont donc une nuisance, et il y va de la mission des pouvoirs publics de l'éradiquer.

Puisque la prévention et l'explication sont vaines pour ce type d'individu, reste l'ordre. Mais le propre du droit pénal est de sanctionner, de réinsérer et surtout de protéger la société. C'est (aussi) la peur de la sanction qui dissuade (certains) de passer à l'acte. Jean-Luc Mélenchon a parfaitement raison de s'esclaffer « tout ça pour ça ! » après avoir entendu le réquisitoire du procureur dans son affaire de rébellion, alors que le Code pénal sanctionne ce comportement de dix ans d'emprisonnement. Ce n'est pas le réquisitoire qui est ridicule, mais la lourdeur théorique d'une peine totalement inapplicable.

Un black bloc qui jette un pavé de sept kilos ou une boule de pétanque à la face d'un policier, même casqué, devraient être jugé en correctionnelle, voire aux assises, et être envoyé en prison. Dans une moindre mesure, vandaliser un bien privé ou public ne peut rester impuni. Sauf qu'il n'y a pas de place en prison et que celle-ci est plus à même de transformer le délinquant en criminel (ou en djihadiste) que de préparer sa réinsertion. Notre système carcéral est un lamentable empilement de plans ronflants qui ont tous échoué depuis des décennies. Certains évoquent le laxisme des juges. Cela peut exister, mais n'est pas le problème majeur. Lorsque l'administration judiciaire doit trouver une cellule pour le condamné, elle se retrouve dans une situation pire que celle du service des urgences d'un hôpital qui cherche un lit pour caser un patient. Or il vaut mieux pas de loi et pas de peine qu'une loi qui n'est pas appliquée et une peine qui n'est pas exécutée. Après tout, le black bloc aurait tort de se retenir, puisque le risque de se faire attraper est faible. Et lorsque cela se produit, il lui suffit en général d'apporter des « garanties de représentation » (une adresse et un travail) pour échapper à la prison.

Faute de grand soir de la justice, c'est peut-être là que la doctrine judiciaire pourrait évoluer : les juges pourraient multiplier les bracelets électroniques et imposer des travaux d'intérêt général le samedi aux black blocs arrêtés, sous peine de lourdes sanctions financières voire de l'emprisonnement effectif.

Au début du mouvement de gilets jaunes, nous rappelions dans les colonnes d'Opinion Internationale qu'assurer la sécurité des citoyens (et même celle des commerçants !) était une obligation de résultat et non de moyen. Il n'y a pas que les black blocs qui ne respectent pas la loi !

Michel Taube